

ment humain; les luthériens et les réformés exagérèrent le dogme du péché héréditaire, les sociniens ne le reconnurent pas... Les protestants, dit Gioberti, ont puisé dans les ouvrages des païens les accessoires et l'éloquence, les sociniens en ont renouvelé substantiellement les tendances, l'esprit et les doctrines... Ils réduisent la sagesse du Christ aux étroites proportions de celles de Socrate et Platon; à l'idée lumineuse et pleine d'harmonie de la chrétienté catholique, ils substituent l'idée nébuleuse et boiteuse de la philosophie païenne<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> C. Cantù, *Les hérétiques d'Italie*, traduct. Digard, t. III, p. 401-402.

## CHAPITRE VI.

### L'ARMINIANISME.

A côté du socinianisme, il faut placer une erreur qui lui est unie par des liens fort étroits, l'arminianisme. Celui-ci prit naissance dans les Pays-Bas et contribua beaucoup à faire de la Hollande la terre de la libre-pensée.

L'arminianisme tire son nom de Jacques Harmensen ou Arminius (1560-1609). Il fut dans son principe un acte d'émancipation, une réaction véritable contre les exagérations calvinistes touchant le dogme de la prédestination et de la grâce. Arminius, orphelin de bonne heure, compta parmi ses premiers protecteurs Rodolphe Snellius, originaire comme lui d'Oude-Water. Snellius enseignait à Leyde la philosophie de Ramus. Ramus ou Pierre de la Ramée (1515-1572) était un professeur du Collège de France, à Paris, qui s'était enrôlé dans les rangs du protestantisme. Sa doctrine se résumait dans cette maxime que « nulle autorité n'est au-dessus de la raison; c'est celle-ci qui fonde l'autorité et qui doit la régler<sup>1</sup>. » Arminius adopta avec ardeur ces idées et il

<sup>1</sup> *Scholæ math.*, l. III, p. 78 : « Nulla auctoritas rationis, sed

s'en fit bientôt le champion. Il les soutint avec tant de zèle à Genève où il était allé, en 1582, suivre les leçons de Théodore de Bèze, qu'il fut obligé de quitter pendant quelque temps cette ville et de se retirer à Bâle. En 1586, il se rendit en Italie et assista, à l'université de Padoue, aux cours de Zabarella. Ce professeur continuait les traditions sceptiques de cette école et son enseignement ne fit que développer dans l'esprit du jeune Harmensen ses tendances rationalistes. Deux ans plus tard, l'étudiant hollandais devenait ministre protestant à Amsterdam. Il ne tarda pas à se mêler activement aux disputes religieuses, qui étaient alors très vives dans sa patrie. S'éloignant de plus en plus des doctrines calvinistes, il tomba dans l'excès opposé, c'est-à-dire dans le pélagianisme, et accorda trop à la raison et aux forces naturelles. Son grand effort fut pour briser les barrières d'une interprétation trop étroite de la Bible. S'il se maintint encore dans certaines bornes, ceux qui vinrent après lui ne devaient guère garder de mesure. Il était devenu, en 1603, professeur de théologie à Leyde. Les attaques de son collègue, François Gomarus, zélé calviniste, abrégèrent sa vie.

Ses disciples, qui prirent aussi, outre le nom d'Arminiens, celui de Remontrants, parce qu'ils prêchèrent la liberté complète de conscience, soutinrent contre les gomaristes qu'on ne devait accepter, dans les symboles, les articles de foi, qu'autant qu'on les trouvait soi-même

*ratio auctoritatis regina dominaque esse debet.* » Ch. Waddington, *Ramus, sa vie, ses écrits et ses opinions*, in-8°, Paris, 1855, p. 343. Cf. p. 360-361.



23. — Hugo Grotius.

conformes à la doctrine de l'Écriture. Ils rejetèrent ainsi la règle d'après laquelle il faut interpréter l'Écriture selon l'analogie de la foi. Le synode de Dordrecht (1618-1619) eut beau les condamner<sup>1</sup>, il ne les détruisit point; il en résulta seulement qu'ils formèrent une église séparée et indépendante; ils obtinrent même bientôt la tolérance (1630). Le plus célèbre d'entre eux fut Hugo de Groot<sup>2</sup>, plus connu sous le nom de Grotius<sup>3</sup> (1583-1645). Ami de Joseph Scaliger et de Casaubon, philosophe, légiste, homme d'État, exégète, théologien, créateur du droit des gens par son fameux traité *De jure belli et pacis*<sup>4</sup>, il prit une part active aux affaires politiques et religieuses, plaida pour les particuliers, édita la Pharsale de Lucain et d'autres livres de l'antiquité,

<sup>1</sup> On fit en Angleterre contre ce célèbre synode le singulier distique suivant :

Dordrechtii synodus, nodus; chorus integer, æger;  
Conventus, ventus; sessio, stramen. Amen!

<sup>2</sup> Voir, Figure 23, le portrait d'Hugo de Groot.

<sup>3</sup> Les Arminiens les plus connus, après Grotius, furent Simon Biscop (Episcopus, 1583-1643); Philippe van Limborch (1633-1714); Adrien van Cattenburg († 1737); surtout Jean le Clerc (Clericus, 1657-1736), grand partisan d'une explication de l'Écriture indépendante des symboles de foi, ainsi que de la liberté de conscience en matière religieuse; J. B. Wettstein, de Bâle († 1754), célèbre comme critique biblique. Le Clerc écrivit l'*Ars critica*, Amsterdam, 1696, et *Dissertatio de optimo genere interpretationem novi Testamenti*, édit. Semler, 1766. Nous aurons occasion de revenir sur Jean Le Clerc au t. II, l. IV, ch. V.

<sup>4</sup> In-4°, Paris, 1625. Il faut d'ailleurs remarquer, sans diminuer le mérite de cet ouvrage, que les éléments en sont tirés de la scolastique. Voici ce que dit le cardinal Mazella : « Protestans Schmau-

composa lui-même des livres de controverse et des commentaires. Il écrivit une partie de ses ouvrages en prison. Ses opinions l'avaient fait condamner à une détention perpétuelle. Sa femme parvint à le délivrer, en l'enfermant dans une caisse de livres. Une fois en liberté, il réussit, déguisé en maçon, à se réfugier en France, où Louis XIII lui fit une pension de trois mille livres. Il devint plus tard ambassadeur, à Paris, de la reine Christine de Suède. Ses productions exégétiques, les seules qui nous intéressent ici<sup>1</sup>, demeurèrent longtemps inconnues en dehors de la secte arminienne. Ce furent Vogel et Döderlein qui attirèrent sur elles l'attention, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Grotius fut le précurseur d'Ernesti<sup>3</sup>. Sa méthode est exclusivement philologique et

sus (l. 1, *Novi Systematis jur. naturalis*, § 21), fatetur : « Alterum » de Hugone Grotio præjudicium in eo situme st, quod is jus naturæ » novum tradiderit, atque a scholasticorum gryllis purgaverit, adeo- » que ut hujus disciplinæ reformator et restaurator habendus sit : » quum potius quidquid de jure naturæ profert, nihil aliud sit quàm » vetus Scholasticorum doctrina, » exceptis erroribus. Recensitis deinde præcipuis doctrinæ capitibus, subdit : « Hæc omnia in fusio- » ribus excerptis, quæ ex veteribus recentioribusque scholasticis su- » pra tradidimus, reperiri possunt. » Mazella, *De Virtut. infusis*, disput. iv, art. ix, n<sup>o</sup> 1070, in-8<sup>o</sup>, Rome, 1879, p. 604-605.

<sup>1</sup> *Annotationes in libros Evangeliorum et varia loca S. Scripturæ*, Amsterdam, 1641; *Annotationes in Epistolam ad Philemonem*, in-8<sup>o</sup>, Amsterdam, 1642; *Annotationes in Vetus Testamentum*, 3 in-f<sup>o</sup>, Paris, 1664; *Annotationes in Novum Testamentum*, 2 in-f<sup>o</sup>, Paris, 1644.

<sup>2</sup> Grotius, *Annotationes in Vetus Testamentum*, mit Vogels und Döderleins Vermehrungen, 3 in-4<sup>o</sup>, Halle, 1775-1776; Döderlein, *Auctuarium Annotationum Grotii in Vetus Testamentum*, Halle, 1779.

<sup>3</sup> « Una eademque ratio interpretandi communis est omnibus libris, in quocunque argumento occupatis. » Telle est la règle d'exégèse que posa Ernesti. *Institutio interpretis Novi Testamenti*, p. 227.

historique; il ne s'occupe aucunement des dogmes, il ne cherche point quelle est la doctrine contenue dans les Livres sacrés, il n'étudie point l'enchaînement des idées, il écrit seulement des scholies ou notes détachées, des *annotationes*, dans lesquelles il s'attache à découvrir le sens grammatical. Cette méthode n'a par elle-même que l'inconvénient d'être trop étroite et de s'enfermer dans un horizon trop restreint. Ce qui est plus grave, c'est que le rationalisme inspire souvent les notes de Grotius. Quand il explique le sermon sur la montagne, il accumule les textes parallèles des auteurs classiques et laisse l'impression que l'Évangile ajoute peu ou rien aux philosophes du paganisme : l'auteur oublie de signaler le principe sur lequel reposent les deux morales et les applications qui en découlent, lesquelles ne sont point les mêmes, mais essentiellement différentes.

Grotius fut aussi un des premiers qui atténuèrent la notion de l'inspiration et rendirent par là plus aisée la transition du protestantisme rigide au rationalisme pur. « Tous les livres qui sont dans le canon hébreu n'ont pas été dictés, dit-il, par l'Esprit-Saint... Les livres historiques n'avaient nul besoin d'être dictés par l'Esprit-Saint<sup>1</sup>. » Saint Luc nous dit qu'il a fait des recherches pour écrire son Évangile<sup>2</sup>. Grotius part de là pour réduire à rien l'inspiration de cet écrivain sacré :

Si Luc avait écrit sous la dictée du Saint-Esprit, c'est à cette autorité qu'il aurait fait appel, comme les prophètes,

<sup>1</sup> Grotius, *Votum pro pace Ecclesiæ, Opera*, Amsterdam, 1679, t. iv, p. 672.

<sup>2</sup> Luc, 1, 3.

non aux témoins dont il invoque le témoignage. Ainsi, dans ce qu'il raconte de saint Paul pour l'avoir vu de ses yeux, il n'eut besoin d'aucune inspiration qui lui dictât ce qu'il avait à dire. Pourquoi les livres de Luc sont-ils donc canoniques? Parce que l'Église primitive a jugé qu'ils étaient écrits avec piété et fidélité et qu'ils traitent de choses de grande importance pour le salut<sup>1</sup>.

Par conséquent, d'après Grotius, l'Église en décrétant à l'Écriture le titre de canonique ne déclare point par là qu'elle est inspirée, dans le sens proprement dit. L'inspiration est pour lui un simple mouvement pieux par lequel un auteur est poussé à écrire<sup>2</sup>. Ce qu'il fait pour l'inspiration, il le fait également pour les prophéties de l'Ancien Testament. Dans l'explication qu'il en donne, il en amoindrit tellement le sens qu'on avait coutume de dire que Coccéius voyait Jésus-Christ partout et Grotius, nulle part<sup>3</sup>. Expliquant le passage où saint Matthieu dit que Jésus est né d'une vierge pour accomplir la prophétie d'Isaïe<sup>4</sup>, il s'exprime ainsi :

Celse, Julien, les Juifs anciens et modernes, ont cité ces paroles et autres semblables pour prouver que les Apôtres et leurs disciples avaient allégué mal à propos l'autorité des

<sup>1</sup> Grotius, *Votum pro pace Ecclesie*, *Opera*, t. IV, p. 673.

<sup>2</sup> « Significat pium motum, sive facultatem impellentem ad loquendum salutaria vivendi præcepta, vel res politicas et civiles, quomodo vocem Spiritus Sancti interpretatur Maimonides, ubi de scriptis illis aut historicis, aut moralibus agit. » *Ibid.*, p. 672-673.

<sup>3</sup> Hagenbach, *Herzog's Real-Encyklopädie*, 2<sup>e</sup> édit., t. II, 1879, p. 438.

<sup>4</sup> Matth., I, 22-23; Is., VII, 14.

prophètes. Mais il faut remarquer que les Apôtres ne veulent pas prouver aux Juifs par de tels témoignages que Jésus est le Messie promis; il y a peu d'oracles qu'ils citent dans ce but; ils se contentent de s'appuyer sur les miracles et sur la résurrection du Christ. Car, comme il le disait lui-même une fois, ou bien ces miracles suffisaient ou rien n'était suffisant... Ce qui est dit dans Isaïe, XLII, peut s'appliquer à Zorobabel, et ce qu'on lit dans Zacharie, IX, 9, peut s'appliquer à Judas Machabée ou à tout autre, pourvu que nous reconnaissons, ce qui est vrai, que le Christ a été aussi préfiguré<sup>1</sup> par ces faits... Toutes ces choses et autres semblables n'ont point force d'argument, et ne sont pas à proprement parler données comme preuves; elles servent seulement à éclaircir et à confirmer ce qu'on croit déjà<sup>2</sup>.

Ce langage manifeste les tendances des Remontrants. Ils étaient portés à mettre partout la raison à la place de la foi et par là ils se rapprochaient des unitaires ou antitrinitaires. De là vinrent les soupçons qu'on conçut contre eux d'être des sociniens déguisés. Pour dissiper ces soupçons, Grotius écrivit un livre contre Fauste Socin<sup>3</sup>. Un fougueux antitrinitaire, Jean Crell, que le Père Petau appelait « Bouche de fer<sup>4</sup>, » lui répliqua. Grotius trouva peu à redire à cette réplique; aussi crut-on plus que jamais qu'il n'était guère éloigné lui-même du socinianisme<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> « Adumbratum. »

<sup>2</sup> H. Grotius, *Annotationes in Matthæum*, I, 22, dans les *Opera theologica*, t. II, I, p. 11-12.

<sup>3</sup> *Defensio fidei catholicæ de satisfactione Christi adversus Faustum Socinum*, dans les *Opera theologica*, t. III (IV), p. 297-348.

<sup>4</sup> « Ferreum os. »

<sup>5</sup> Sur Grotius, on peut voir, Segaar, *Oratio de Hugone Grotio*,

De fait le socinianisme avait trouvé de bonne heure en Hollande, sinon une adhésion ouverte, au moins des sympathies<sup>1</sup>. C'est là qu'on publia, à partir de 1656, la *Bibliothèque des frères Polonais*, qui contenait, entre autres, les écrits de Socin et ceux de J. Crell. Les volumes de cette Bibliothèque, malgré l'interdit qui pesa sur eux, trouvèrent beaucoup de lecteurs, surtout parmi les Remontrants. Ceux-ci favorisèrent de plus en plus ouvertement les Antitrinitaires. Ce fut grâce à leurs efforts que le socinianisme, longtemps emprisonné en Transylvanie et en Pologne, parvint à obtenir droit de cité en Hollande et en Angleterre<sup>2</sup>. Suivant sa pente naturelle, l'arminianisme finit par se confondre presque complètement avec la secte qui niait la distinction des trois personnes de la Trinité et la divinité de Jésus-Christ. Celui qui occupe aujourd'hui la chaire de l'histoire des religions à l'Université de Leyde, où elle a été fondée en 1877, M. Tiele, est un remontrant. Pour lui, toutes les religions sans exception sont des produits humains,

*illustri humanorum et divinorum Novi Testamenti scriptorum interprete*, in-8°, Utrecht, 1785; Meier, *Geschichte der Schrifterklärung*, t. III, p. 434 et suiv.; Bouginé, *Handbuch der Lit. Geschichte*, t. II, p. 375 et suiv.; Schröckh, *Kirchengeschichte seit der Reformation*, t. V, p. 246 et suiv.; C. Brandt, *Hist. van het Leven des Heeren Huig de Groot*, in-f°, Amsterdam, 1727; Butler, *Life of Grotius*, Londres, 1827; H. Luden, *Hugo Grotius nach seinen Schicksalen und Schriften*, Berlin, 1806.

<sup>1</sup> Ch. Baur, *Geschichte der christlichen Kirche*, t. IV, 1863, p. 458.

<sup>2</sup> Les théologiens hollandais Vorstius et Curcellæus soutenaient des idées analogues à celles des sociniens. Le socinianisme fut introduit en Angleterre par Thomas Chubb, Thomas Emelyn, John Bydell et Arthur Bury. Dorner, *Histoire de la théologie protestante*, trad. Paulmier, p. 340.

comme la philosophie et les sciences. Voici ce qu'est à ses yeux la religion judaïque :

Au XIII<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne, ... les Israélites possédaient une religion d'une extrême simplicité, bien qu'elle ne fût pas monothéiste, dont le caractère ne différait pas de la religion arabe, et, à ce qu'il paraît, se rapprochait surtout de celle des Qénites (Cinéens). Leur plus ancienne divinité nationale portait le nom de El-Shaddaï (le Tout-Puissant); mais on admit, et non sans raison, que leur grand chef Moïse y substitua en ce temps l'adoration de Yahvéh (Jéhovah)<sup>1</sup>. ... Cette divinité, de quelque nom qu'ils l'appelaient, était incontestablement le dieu terrible et sévère du tonnerre... Au commencement, les Israélites, ceux d'entre eux au moins qui s'étaient établis à l'ouest du Jourdain, plaçaient leur dieu national Yahvéh sur le même rang que la divinité chananéenne du pays, qu'ils appelaient, d'une façon abrégée, le Ba'al<sup>2</sup>. ... Le monothéisme fut le dernier fruit et le plus savoureux de la prédication prophétique<sup>3</sup>.

Il est difficile d'accumuler plus d'erreurs en si peu de mots<sup>4</sup>. Voilà ce qu'est devenu l'arminianisme chez l'un de ses représentants actuels le plus en vue. Il ne conserve point la moindre trace de Christianisme.

<sup>1</sup> L'Écriture dit formellement que El-Shaddaï ou le Tout-Puissant est le même Dieu que Jéhovah (Exod., VI, 3, texte hébreu), contrairement à l'assertion de M. Tiele.

<sup>2</sup> La Sainte Écriture dément formellement cette assertion dans une foule de passages. Voir Josué, XXII, 27, etc.

<sup>3</sup> C. P. Tiele, *Manuel de l'histoire des religions*, trad. Vernes, 2<sup>e</sup> édit., in-12, Paris, 1885, p. 122-127.

<sup>4</sup> Nous ne pouvons réfuter ici en détail toutes ces erreurs; elles sont relevées et combattues dans *La Bible et les découvertes modernes*, 5<sup>e</sup> édit., t. III, p. 3-73.